

BULLETIN D'INFORMATIONS

2026-2027 Cercle scolaire Broc – Botterens



TABLE DES MATIERES

Mot du directeur d'établissement	3
Contacts utiles	4
Corps enseignant	5-6
Calendrier scolaire	7
Horaires scolaires	8
Conseil des parents	9
Informations et recommandations / jours de congé / jours joker	10-11
Maladies ou absences imprévues / retards / arrivées-départs	12
Cours de prévention	13
Santé	14
Cours de langue et de culture d'origine (LCO), compensation des désavantages et SLPP	15
Horaires des transports	16
Règles de vie de l'établissement	17-18
Sécurité	19
Pédibus	20
Mot de la police cantonale	21
Horaires de la halle de gymnastique	22
Cours piscine à Charmey	23
Horaires AC / Catéchisme	24
Activités / Informations diverses	25
Bibliothèque scolaire	26
Matériel	27
AES Timoun	28
Ecoschool	29-30

MOT DU DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT

Chères et Chers Parents, Chères et Chers élèves,

Alors que cette année scolaire s'achève, je tiens à vous adresser ces quelques mots. Cette année a été marquée par de nombreux projets, telle l'exposition du 12 juin et un engagement collectif à mettre notre établissement en couleur. Bien que mon arrêt maladie ne m'a pas permis d'être pleinement présent en cette fin d'année, je souhaitais exprimer toute ma gratitude envers celles et ceux qui font vivre notre école au quotidien.

Cette année, le **co-enseignement** a occupé une place importante dans nos pratiques pédagogiques. La présence de plusieurs enseignants auprès des élèves favorise un accompagnement plus riche et plus attentif aux besoins de chacun. Cette collaboration permet de varier les approches, de soutenir davantage les élèves et de créer un climat d'apprentissage serein et stimulant. De nombreux échos positifs des élèves et des enseignants nous encouragent à poursuivre ce projet.

Dans cette dynamique, la **différenciation pédagogique** a également été au cœur de notre travail. Chaque enfant apprend à son rythme, avec ses forces et parfois ses difficultés. Les équipes enseignantes ont su adapter les activités, les méthodes et les outils comme le co-enseignement afin de permettre à chaque élève de progresser et de trouver sa place avec confiance. Cette attention portée aux besoins individuels constitue une véritable richesse pour notre école.

Notre engagement dans la démarche **EcoSchool** et dans les projets liés au développement durable a également marqué cette année scolaire. Sensibilisation à l'environnement, écogestes du quotidien, projets nature et création de l'éco-comité ont permis aux élèves de développer une conscience responsable et tournée vers l'avenir, **leur avenir**.

Je souhaite, à cet égard, saluer le travail des enseignants et de l'ensemble du personnel évoluant dans notre école. Leur engagement et leur bienveillance permettent aux élèves d'évoluer dans un environnement rassurant et motivant.

La **collaboration avec les parents** demeure un pilier essentiel de la réussite des enfants. Votre confiance, votre collaboration et votre participation aux différents projets renforcent le lien indispensable entre l'école et la famille. Je vous en remercie chaleureusement.

Je souhaite également adresser un merci tout particulier à nos **élèves**. Par leur curiosité, leurs efforts et leur capacité à grandir chaque jour, ils donnent tout son sens à notre mission éducative.

Enfin, la grande **diversité de notre école** est une force précieuse. Les différentes cultures, sensibilités et parcours enrichissent notre quotidien et participent à faire de notre établissement un lieu d'ouverture, de respect et de vivre-ensemble, preuve en est, entre autres, l'engouement pour la récréation interculturelle.

Je vous souhaite de très belles vacances d'été, reposantes et heureuses, en famille.

Stéphane Sudan, Directeur



CONTACTS UTILES

Ecole de Broc	
Cercle scolaire Broc-Botterens Rue des Ecoles 1, 1636 Broc 026 921 80 10 (mercredi et jeudi matin) www.ecolebroc.ch	
Directeur d'établissement	
Stéphane Sudan 079 247 50 26 stephane.sudan@edufr.ch dir.ep.broc@edufr.ch	
Conseillers communaux responsables des écoles	
Denis Rime Conseiller communal de Broc 079 483 99 82 denis.rime@broc.ch	Christophe Leu Conseiller communal de Botterens 079 932 41 94 c.leu@botterens.ch
Conciergerie	
Victor Kaufmann 079 342 73 33 conciergerie@broc.ch	
CSPM	
Cédric Dématraz 079 446 27 32 cspm@broc.ch	
Accueil extrascolaire AES TIMOUN	
Stella Grand 079 743 47 22 aes.timoun@gmail.com	
Inspecteur scolaire	
Pierre-Etienne Sagnol Route André-Piller 21, 1762 Givisiez 026 305 73 69 pierre-etienne.sagnol@fr.ch	
Catéchisme	
Catholique : Sarah Frezzato 079 120 32 64 – sarah.frezzato@cath-fr.ch Protestant : Karin Pralong , 079 565 08 50	

CORPS ENSEIGNANT 2026-2027

	REPARTITION DES CLASSES	
1 ^H - 2 ^H A -B	Stéphanie Horner stephanie.horner@edufr.ch 079 851 59 70 Karine Sudan karine.sudan@edufr.ch 079 480 65 26	Joëlle Joye joelle.joye@edufr.ch 079 484 00 07
1 ^H - 2 ^H C	Micheline Savary micheline.savary@edufr.ch 079 273 11 00	
1 ^H - 2 ^H D	Alizée Gurtner alizee.gurtner@edufr.ch 079 543 07 68	Lisa Guggiari lisa.guggiari@edufr.ch 079 397 15 37
3 ^H A	Christine Meuwly christine.meuwly@edufr.ch 079 864 58 48	
3 ^H B	Alexandra Remy alexandra.remy@edufr.ch 078 612 39 60	Manon Birbaum manon.birbaum@edufr.ch 077 409 18 31
4 ^H A	Melissa Bergmann melissa.bergmann@edufr.ch 079 267 55 20	Manon Birbaum manon.birbaum@edufr.ch 077 409 18 31
4 ^H B	Alexandra Deschenaux alexandra.deschenaux@edufr.ch 079 835 23 38	Jacqueline Pythoud jacqueline.pythoud@edufr.ch 079 362 26 60
5 ^H A	Marlène Comte marlene.comte@edufr.ch 079 466 87 14	
5 ^H B	Marlène Etienne marlene.etienne@edufr.ch 078 892 27 10	Valérie Gawrysiak Simonet valerie.gawrysiak@edufr.ch 079 508 55 11
6 ^H A	Doruntinë Isen doruntine.bytyci@edufr.ch 079 946 69 19	Joëlle Meier joelle.meier@edufr.ch 079 545 64 30
6 ^H B	Liridon Salihi liridon.salihi@edufr.ch 079 961 18 11	
7 ^H A	Frédéric Chassot frederic.chassot@edufr.ch 079 280 12 27	
7 ^H B	Jérémy Schouwey jeremy.schouwey@edufr.ch 079 765 84 56	
8 ^H A	Annick Appetito annick.appetito@edufr.ch 079 546 51 50	
8 ^H B	Mélanie Balmat melanie.balmat@edufr.ch 079 960 37 36	

AC	Christine Bovigny christine.bovigny@edufr.ch 026 921 16 87 Emilie Beyeler emilie.beyeler@edufr.ch 076 596 60 67	
ES	Evodie Michel evodie.rosse@edufr.ch 079 536 49 55 Eléonor Castella eleonor.castella@edufr.ch 079 557 22 87	Romane Dorthe romane.dorthe@edufr.ch 079 133 96 66 Yasmina Lherbiez yasmina.lherbiez@edufr.ch 078 447 37 76
TSS	Alexandra Pythoud alexandra.pythoud@edufr.ch 026 305 81 40	
Logopédie	Sabine Aregger sabine.aregger@slppg.ch 026 552 56 65	
Personne ressource informatique (EdNum)	Christel Sudan christel.sudan@edufr.ch 079 794 26 23	
FLS	Carole Jaquet carole.jaquet@edufr.ch 076 235 45 20	



CALENDRIER SCOLAIRE DE L'ANNEE 2026-2027

2026	Août August				
Lu Mo	3	10	17	24	31
Ma Di	4	11	18	25	
Me Mi	5	12	19	26	
Je Do	6	13	20	27	
Ve Fr	7	14	21	28	

2026	Septembre September				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	
Ve Fr	4	11	18	25	

2026	Octobre Oktober				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2026	Novembre November				
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2026	Décembre Dezember				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	31
Ve Fr	4	11	18	25	

2027	Janvier Januar				
Lu Mo		4	11	18	25
Ma Di		5	12	19	26
Me Mi		6	13	20	27
Je Do		7	14	21	28
Ve Fr	1	8	15	22	29

2027	Février Februar				
Lu Mo	1	8	15	22	
Ma Di	2	9	16	23	
Me Mi	3	10	17	24	
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	

2027	Mars März				
Lu Mo	1	8	15	22	29
Ma Di	2	9	16	23	30
Me Mi	3	10	17	24	31
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	

2027	Avril April				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2027	Mai Mai				
Lu Mo	3	10	17	24	31
Ma Di	4	11	18	25	
Me Mi	5	12	19	26	
Je Do	6	13	20	27	
Ve Fr	7	14	21	28	

2027	Juin Juni				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	
Ve Fr	4	11	18	25	

2027	Juillet Juli				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

Reprise scolaire	: Jeudi 27 août 2026
Vacances d'automne	: Vendredi 9 octobre 2026, fin des cours
	: Lundi 26 octobre 2026, reprise des cours
Journée pédagogique	: Lundi 7 décembre 2026
Immaculée conception	: Mardi 8 décembre 2026
Vacances de Noël	: Vendredi 18 décembre 2026, fin des cours
	: Lundi 4 janvier 2027, reprise des cours
Vacances de Carnaval	: Vendredi 5 février 2027, fin des cours
	: Lundi 15 février 2027, reprise des cours
Vacances de Pâques	: Jeudi 25 mars 2027, fin des cours
	: Lundi 12 avril 2027, reprise des cours
Pont de l'Ascension	: Jeudi 6 mai 2027 et vendredi 7 mai 2027
Lundi de Pentecôte	: Lundi 17 mai 2027
Pont de la Fête-Dieu	: Jeudi 27 mai 2027 et vendredi 28 mai 2027
Clôture scolaire	: Vendredi 9 juillet 2027
Reprise scolaire 2027-2028	: Jeudi 26 août 2027

 = congé

HORAIRES SCOLAIRES

Matin	Après-midi
7h50 – 11h30	13h15 – 15h05

Jours d'école pour les 1 ^H et 2 ^H					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1 ^H et 2 ^H	2 ^H	1 ^H	2 ^H	2 ^H
Après-midi	1 ^H	2 ^H	Congé	1 ^H et 2 ^H	1 ^H et 2 ^H

Jours d'école pour les 3 ^H et 4 ^H					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	3 ^H et 4 ^H	4 ^H *alternance 3 ^H	3 ^H et 4 ^H	4 ^H *alternance 3 ^H	3 ^H et 4 ^H
Après-midi	3 ^H et 4 ^H	3 ^H *alternance 4 ^H	Congé	3 ^H *alternance 4 ^H	3 ^H et 4 ^H

* Alternance selon liste reçue en juin 2026

Jours d'école pour les 5 ^H à 8 ^H					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H
Après-midi	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H	Congé	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H

- ➔ Il n'y a pas d'alternance pour les 3^H et 4^H le 1^{er} jour d'école, soit le jeudi 27 août 2026.
- ➔ Les élèves de 2^H à 8^H sont attendus le jeudi 27 août 2026 à 7h50 pour la rentrée scolaire.
- ➔ Pour les 1^H, celle-ci se fera le jeudi après-midi 27 août 2026 à 13h15.
- ➔ Il n'y a pas de cours pour les 2^H les jeudis et vendredis après-midi 27 et 28 août.

CONSEIL DES PARENTS

Selon le règlement scolaire adopté respectivement le 30 avril 2019 par l'Assemblée communale de Botterens et le 27 mai 2019 par l'Assemblée communale de Broc, le Conseil des parents remplace désormais l'entité anciennement connue sous le nom de Commission scolaire. Se réunissant au moins deux fois par année scolaire, il coordonne des actions pour l'école, favorise l'échange d'informations et de propositions d'activités extrascolaires entre les parents, l'établissement scolaire et la commune ; il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général.

Les personnes intéressées à rejoindre le Conseil des parents doivent obligatoirement avoir au moins un enfant scolarisé au sein du cercle scolaire. Le Conseil des parents est constitué de:

- deux représentant-e-s communaux respectivement de chaque commune,
- trois parents de la Commune de Broc,
- deux parents de la Commune de Botterens,
- un ou une enseignant(e) du cercle scolaire recommandé-e par et représentant-e ses pairs et
- le ou la Directeur/trice d'établissement du cercle scolaire,

ce pour une durée minimale de 3 ans.

Composition actuelle	
Denis Rime	Président et représentant de la Commune de Broc
Christophe Leu	Vice-président et représentant de la Commune de Botterens
Filipe Costa	Membre de Broc
Muriel Pittet	Membre de Broc
Sandro Autunno	Membre de Broc
Chloé Duding	Membre de Botterens
Marie Girard	Membre de Villarbeney
Joëlle Joye	Enseignante
Stéphane Sudan	Directeur d'établissement
Muriel Chapuis	Secrétaire

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS

Demande de congé

- **L'article 37 du règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS)**

- ¹ Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :
 - a) un événement familial important ;
 - b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
 - c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ;
 - d) à l'école du cycle d'orientation, un stage, un examen ou un autre événement relevant de l'orientation professionnelle s'il ne peut être effectué en dehors du temps scolaire.
- ² Sous réserve d'un motif cité à l'alinéa 1, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié.

- **L'article 38 du règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS)**

- ¹ La demande de congé est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.
- ² La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école du cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissement est exigée.
- ³ La décision est communiquée aux parents par écrit.

Le règlement d'établissement, les lois scolaires et les divers formulaires, notamment les demandes de « congé exceptionnel » peuvent être consultés et téléchargés en cas de besoin sur le site de l'école de Broc. Les demandes ordinaires et jours joker se font par Klapp.

<https://ecolebroc.ch/>

<https://ecolebroc.ch/demandes-de-conges-jours-joker-absences-et-retards/>

Jours joker

Depuis le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

5 Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Conformément à l'alinéa 2, la direction d'école vous précisera à la prochaine rentrée scolaire les dates spécifiques de notre établissement scolaire qui ne pourront pas faire l'objet d'une demande de congé ainsi que les modalités concrètes pour informer l'établissement.

https://ecolebroc.ch/wp-content/uploads/2024/09/Demande_Jours_Jokers4436.docx



Maladies ou absences imprévues

En cas de maladie ou de retard, les parents doivent impérativement avvertir l'enseignant concerné **avant le début de la classe par KLAPP**. Ce nouveau moyen de communication efficace est celui utilisé pour les différentes interactions de notre école entre les parents et les enseignants ou la direction.

Après une maladie de plus de **4 jours d'école**, les parents requièrent, auprès du médecin traitant, un certificat médical qu'ils remettent **obligatoirement** à l'enseignant.

Pour le dentiste et le médecin, veuillez informer directement l'enseignant par écrit ou par téléphone.

Retards

Pour rappel, l'école débute le matin à 7h50 et l'après-midi à 13h15.

En cas de retards répétitifs et selon l'art. 32 de la loi scolaire, ils seront dénoncés auprès de la Préfecture avec les sanctions que cela implique.

Arrivées - Départs

En cas d'arrivée ou de départ de notre cercle scolaire, nous vous remercions d'informer rapidement notre Directeur et le contrôle de l'habitant de votre commune.



Cours de prévention

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7^H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

http://www.policefr.ch/UserFiles/Image/PDF/BMI_Programme_de_prevention_ecoles.pdf

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, chers Pparents, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !



Santé

Contrôles de la vue

Classes de 5^H

Médecine scolaire :

Les élèves de 8^H devront faire un contrôle de santé auprès de leur médecin traitant. Une lettre d'information sera transmise aux élèves dans le courant de l'année.

Cabinet dentaire scolaire

Rue de la Léchère 40, 1630 Bulle 026 305 98 60

A Broc, le service dentaire n'effectue que les contrôles.

Ils auront lieu les **1 et 4 décembre 2026**.

Pour les traitements, l'enfant doit se rendre au cabinet dentaire scolaire.

Nous vous encourageons donc vivement à faire contrôler votre enfant chez un médecin-dentiste privé.

Prophylaxie dentaire 1^H à 8^H

1 visite par année

Education en santé sexuelle 2^H, 6^H et 8^H

Planning familial 026 305 29 55

Médicaments

Aucun médicament ne sera donné aux élèves par le personnel enseignant. Une trousse de secours est à disposition qui contient exclusivement quelques pansements et désinfectants.

Poux

Malgré toutes les précautions et les traitements entrepris, les poux font encore souvent leur apparition. Nous vous demandons de prendre **immédiatement** les mesures nécessaires et d'informer l'enseignant-e de votre enfant dès leur apparition.

Tiques

Après une randonnée, il convient d'examiner soigneusement la peau et les vêtements pour repérer les tiques. Que faire en cas de piqûre ? Enlever la tique le plus rapidement possible : saisissez le parasite à l'aide d'une pincette aussi près que possible de la peau, faites un mouvement de rotation et tirez progressivement ! Puis désinfectez l'endroit concerné.

Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours de Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco

Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm

Services logopédie, psychologie, psychomotricité de la Gruyère

026 552 56 00

www.censg.ch/s/ppg/prestations-de-slppg

Horaires des transports

Matin

Villarbeney	7h25
Botterens	7h27
Broc	11h40

Après-midi

Villarbeney	12h47
Botterens	12h49
Broc	15h15



1^H - 2^H transport privé par la
Commune de Botterens dont l'horaire
correspond à celui des TPF pour les 3^H - 8^H
(ci-dessus) + 3 minutes

Dispositif pour les élèves dans les voitures privées

Enfants De 2 à 5 ans	Enfants Moins de 150 cm et moins de 12 ans	Enfants Plus de 150 cm et moins de 12 ans	Enfants Moins de 150 cm plus de 12 ans
Siège auto pour enfant (groupe 1 9- 18kg) ECE 44.03 ou 44.04	Siège auto pour enfant ou réhausseur (groupe 2/3 : 15- 36 kg) ECE 44.03.44.04	Ceinture de sécurité disponible	Ceinture de sécurité disponible

Règles de vie de l'établissement

Selon l'art. 2 de la Loi Scolaire, les parents sont les premiers responsables de leurs enfants. L'école les seconde dans l'éducation de leurs enfants.

Afin d'assurer l'ordre et le bon fonctionnement de l'école, les élèves sont soumis au règlement suivant :

A l'arrivée et au départ

- A chaque rentrée dans le bâtiment, les élèves se groupent en bon ordre à la place qui leur est désignée. Dès cet instant, ils entrent en silence sous la conduite des enseignants.
- Les élèves arrivent à l'heure et restent dans le périmètre autorisé.
- Les élèves ne doivent pas venir trop tôt avant les cours (10 minutes) et rentrent rapidement à la maison à la fin de ceux-ci.
- Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans le périmètre scolaire.

A la récréation

- Aucun élève ne pénètre seul dans les corridors, avant les cours ou à la récréation, sauf en cas de mauvais temps, sur indication du concierge ou des enseignants.
- Durant la récréation, les élèves se rendent dans la cour qu'ils ne peuvent quitter sans autorisation (magasin y compris). Les jeux violents ainsi que les jets de cailloux et de boules de neige sont strictement interdits. Les enfants respectent les installations dans la cour d'école. Les enfants respectent les consignes des enseignants.

Dans le bâtiment

- Au vestiaire, chaque élève range ses vêtements et ses chaussures. Le port des chaussons est obligatoire en classe. Aucune valeur ne doit être laissée dans le couloir (argent...).
- Les élèves sont tenus d'observer les règles de l'ordre et de la propreté aux abords et à l'intérieur du bâtiment scolaire. Ils respectent la propriété privée et adoptent un comportement décent. Les élèves ont soin de laisser les endroits propres.
- Les élèves doivent porter une tenue correcte et adaptée à leur âge.

Aux alentours

- **L'utilisation de rollers, de trottinette, de skate ou de chaussures à roulettes pour se rendre à l'école est interdite.**
- Il est recommandé aux élèves de se rendre à l'école à vélo qu'à partir de la 6^H, suite à la leçon de la sécurité routière.
- L'utilisation de natels, montres connectées, jeux vidéos, baladeurs, couteaux, briquets, ... est interdite dans le périmètre scolaire.
- Les déplacements maison-école ou école-maison sont sous la responsabilité des parents qui veilleront aux recommandations suivantes :
 - ✓ Le port du triangle ou du gilet est obligatoire de la 1^H à la 4^H.
 - ✓ Le port du casque est vivement recommandé pour les élèves qui se déplacent à vélo.
 - ✓ La plus grande prudence aux abords des bâtiments scolaires est demandée aux personnes qui conduisent les enfants en véhicule.
 - ✓ L'école encourage les enfants à effectuer les trajets à pied. La marche est excellente pour la santé.

A la gare et dans le bus

- Pendant l'attente du bus, les élèves patientent et doivent toujours surveiller l'arrivée du bus.
- Dans le bus, les élèves doivent rester assis et calmes durant tout le trajet et ne pas déranger le chauffeur.

Et ne pas oublier

- Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils causent au bâtiment, au matériel et au mobilier scolaires, intentionnellement ou par négligence. Les parents répondent financièrement des frais occasionnés.
- Les élèves doivent le respect aux enseignants et aux adultes fréquentant le bâtiment scolaire. Ils se montrent polis aux abords de l'école ou lors de déplacements organisés.
- La politesse et le respect sont le devoir de chacun. Confrontés aux autres et à la vie en société, les élèves apprennent à régler les conflits de manière pacifique (sans recourir à la violence, qu'elle soit verbale ou physique). En outre, ils tâchent de développer la solidarité et l'entraide.
- **Tous les appareils électroniques (téléphones portables, appareils de photo et montres connectées, ...) ne doivent pas être utilisés dans le périmètre scolaire.**

Sécurité

Voici quelques rappels importants, afin de diminuer les risques d'accidents sur le chemin de l'école :

- Les enfants doivent emprunter les trottoirs et **les passages à piétons**.
- Le port du casque pour les cyclistes est bien évidemment vivement recommandé.
- Les routes et les arrêts de bus ne sont pas des places de jeux.

Les parents transportant des élèves de moins de 12 ans révolus et mesurant moins de 1,50 m doivent équiper leur véhicule de réhausseurs conformément à la nouvelle loi en application depuis le 1^{er} avril 2010.

Enfants dans la circulation

Enfant piéton, enfant à vélo ou à trottinette, ou encore enfant en voiture ou en transports en commun, le TCS s'engage pour faire de la sécurité routière un enjeu collectif et vous accompagne dans toutes les phases de la mobilité de votre enfant. [Enfants dans la circulation - TCS Suisse](#)



PEDIBUS

Trouve ta ligne et rends-toi à pied à l'école en groupe!

Le Pedibus est une initiative solidaire où les enfants se rendent à l'école à pied, ensemble et en sécurité, sous la conduite d'un adulte. Sans contrainte et adaptable, le Pedibus s'adapte aux rythmes de vie des familles.

Pourquoi choisir le Pedibus ?

- **Pour la sécurité**
les trajets sont encadrés par des adultes et effectués en groupe.
- **Pour les familles**
une organisation partagée qui facilite le quotidien, permet de gagner du temps et réduit les trajets grâce au partage des déplacements.
- **Pour les enfants**
ils bougent, prennent l'air et arrivent à l'école plus concentrés et disponibles pour apprendre.
- **Pour l'environnement**
moins de voitures autour des écoles, donc moins de pollution et de trafic et plus de sécurité.
- **Pour la cohésion sociale**
un moment d'échange et de convivialité entre enfants, parents et voisin-es.



Photo : Pernette Emery

Créez ou rejoignez une ligne Pedibus : simple, rapide et ouvert à tous et toutes !

1. Trouvez d'autres familles de votre quartier ou rejoignez une ligne existante sur pedibus.ch.
Dès deux familles, une ligne Pedibus peut être créée.
2. Organisez ensemble le parcours et les horaires selon vos besoins.
3. Partagez les trajets entre les familles et les adultes volontaires pour accompagner les enfants.

Besoin d'aide ? La coordination vous aide à trouver le meilleur trajet et à constituer le groupe nécessaire !

→ fribourg@pedibus.ch

Prochaines dates

SA 30 mai

lancement de la publication

Les Pedirêves de Nine, Bibliothèque Memo, Fribourg

VE 18 septembre

Journée internationale à pied à l'école



Coordination Pedibus Fribourg
fribourg@pedibus.ch - 076 430 05 58 - www.pedibus.ch

La mobilité
d'avenir



NOS CONSEILS DE SECURITE ROUTIERE SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

**En tant que parents, montrez l'exemple !
Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.**



A pied, c'est mieux !

Il vivra ses propres expériences.

- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble
- Attirez son attention sur les dangers possibles
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées.
Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis
- Le port du casque est fortement recommandé
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.
Si un trajet est nécessaire :

- Utilisez les places de stationnement prévues
- Arrêtez-vous complètement au passage piétons
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires
- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête,...



Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants



Aidez-nous à protéger vos enfants !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

☎ +41 26 305 20 30

🌐 www.policefr.ch

HORAIRES HALLE DE GYMNASTIQUE – ANNEE 2026-2027:

	lundi	Mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h50	1-2 ^H D L. Guggiari	7 ^H B J. Schouwey		5 ^H A M. Comte	4 ^H B J. Pythoud
8h40	1-2 ^H C M. Savary			5 ^H B M. Etienne	4 ^H A M. Birbaum
9h50	1-2 ^H A S. Horner	8 ^H B M. Balmat	7 ^{HA} F. Chassot	6 ^H A D. Isen	3 ^H B A. Remy
10h40	1-2 ^H B K. Sudan				3 ^H A C. Meuwly
13h15	6 ^H B L. Salihi	8 ^H A A. Appetito			1-2 ^H A S. Horner/ 1-2 ^H C M. Savary 1-2 ^H D A. Gurtner
14h10					

Pour les activités physiques, les élèves prendront dans un sac leur tenue de gymnastique, ainsi que des baskets **pour l'intérieur** (**Attention ! Certaines semelles laissent des traces sur le sol**).

Les élèves de 1^H à 4^H porteront déjà leur training.

Les objets oubliés peuvent être récupérés chez M. Dématraz, concierge (079/ 446 27 32).

Les élèves de 5^H à 8^H se douchent **obligatoirement** à la fin des leçons d'éducation physique

ACTIVITÉS / INFORMATIONS DIVERSES

Piscine

Des cours de piscine seront organisés pour les élèves de 2^H, 3^H et 4^H. Ces cours se dérouleront à la piscine de Charmey sous la conduite de Madame Malischa Macheret et des enseignantes concernées. Ils se dérouleront de septembre 2026 à mai 2027.

Les dates seront communiquées aux classes respectives par les enseignantes.

- En cas de verrues plantaires, mycoses ou autres, traiter au plus vite et mettre une chaussette en latex lors des leçons.
- Laisser les bijoux à la maison.
- Tous les enfants doivent avoir un bonnet de bain en silicone.
- Le port des lunettes de natation est interdit, sauf avis médical.
- Nous conseillons pour les filles un maillot de bain une pièce et pour les garçons un maillot de bain ou un boxer (le bermuda est INTERDIT).
- Après la piscine, la douche est obligatoire avec produit de douche.



Horaires AC 2026-2027

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h50	7 ^{HA} F. Chassot	5 ^{HB} M. Etienne	5 ^{HA} M. Comte	4 ^{HB} A. Deschenaux	8 ^{HA} A. Appetito
8h40					
9h50		6 ^{HA} J. Meier	6 ^{HB} L. Salihi	4 ^{HA} M. Bergmann	
10h40					
13h15	7 ^{HB} J. Schouwey	3 ^{HA} C. Meuwly		3 ^{HB} M. Birbaum	8 ^{HB} M. Balmat
14h10					

Horaires catéchisme 2026-2027

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h50			6 ^{HA} + B Hélène Raigoso		5 ^{HA} + B Hélène Raigoso
8h40			7 ^{HA} + B Hélène Raigoso		
9h50		4 ^{HA} Cristina Santos	8 ^{HA} + B Hélène Raigoso		
10h40		4 ^{HB} Cristina Santos			
13h15					3 ^{HA} Gabrielle Grandjean
14h15					3 ^{HB} Gabrielle Grandjean

ACTIVITÉS / INFORMATIONS DIVERSES



Semaine blanche

Les élèves de 7^H et de 8^H participeront à une semaine blanche du 1^{er} au 5 février 2027 à Villars. Des renseignements plus précis vous seront communiqués en temps voulu par les enseignants de ces classes.

Semaine verte

Selon le tournus, il n'y aura pas de semaine verte en 2026-2027.



Première Communion

Elle aura lieu le samedi 22 mai 2027 à 17h00 à l'église de Broc



Soirée d'information

En collaboration avec le Conseil des Parents, une soirée d'information sera organisée dans le courant de l'automne. La date vous sera communiquée ultérieurement.

BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Règlement d'utilisation

- La bibliothèque scolaire est une réalisation de la commune avec le soutien financier de la Paroisse de Broc et de la Commune de Broc.
- Son but est la mise à disposition, pour les élèves de la 1^H à la 8^H du cercle scolaire de Broc-Botterens, d'ouvrages favorisant la recherche documentaire et le goût de la lecture.
- **La bibliothèque est ouverte les mardis de 13h00 à 13h15 avec priorité pour les élèves de Botterens et les 4^H qui ont l'alternance et les jeudis de 15h05 à 15h30, sauf pendant les vacances scolaires.**
Alexandra Remy sera présente les mardis et Christine Meuwly les jeudis.
- Chaque enfant peut emprunter jusqu'à deux livres à prendre à la maison pour une période de deux semaines.
- Chaque enfant peut emprunter jusqu'à 2 livres à la fois dans le cadre de sa classe. Les enseignants gèrent les prêts à l'interne.
- Tous les enfants bénéficient d'un abonnement payé par la commune.
- Les livres non rendus ou endommagés seront facturés à la valeur du livre.



MATÉRIEL

Effets personnels de l'élève

- Une paire de chaussons (fermés au talon pour 1^H à 4^H)
- Un sac d'école (3^H à 8^H)
- Un plumier (dès la 5^H)
- Boîte de mouchoirs en papier

Merci d'écrire le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires.



Matériel pour l'éducation physique et le sport

- Une paire de chaussures pour la salle de sport
- Une paire de chaussures pour les activités physiques d'extérieur
- Un sac de sport
- Une tenue d'éducation physique pour l'intérieur
- Une tenue d'éducation physique pour l'extérieur
- Une tenue pour la natation
- Une tenue adaptée aux différents sports

Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels

- Un tablier

Matériel particulier

- Une tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
- Des vêtements de rechange pour les élèves de 1^H- 2^H
- Une bouteille ou gourde pour boire en classe (3^H à 8^H)
- Des articles de soins personnels et d'hygiène



L'accueil extrascolaire Timoun accueille les enfants du cercle scolaire de Broc-Botterens et se situe dans l'ancienne halle de gym à la rue du Tir 13 à Broc. Il a pour mission d'assurer la garde des enfants d'âge scolaire en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement.

Les repas du petit-déjeuner, du dîner et les collations du goûter sont servis pendant les périodes concernées. Nous proposons des activités créatrices, ludiques ou de détente.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Déjeuner 6h45-7h50					
Bloc10 7h50-11h30					
Bloc2 11h30-13h15					
Bloc20 13h15-15h05					
Bloc3 15h05-18h15					

	Blocs fermés
	Blocs ouverts

Nous allons chercher les enfants à l'école à 11h30 et les ramenons pour 13h15. Le point de rencontre se trouve derrière le bâtiment communal, vers le parking à vélos. Pour ceux qui seront dans les igloos, nous irons les chercher sur place les premiers temps.

Pour les enfants uniquement inscrits aux bloc10 et au bloc20 (ouverts), merci d'envoyer un mail pour préciser où vous souhaitez la prise en charge (école ou accueil).

Concernant les déjeuners, l'accueil ouvre à 6h45 et nous partons à 7h30 pour les accompagner à l'école. Pour les enfants qui souhaitent manger, il serait bien de les amener assez tôt.

Pour les irréguliers : les plannings sont à envoyer jusqu'au 15 du mois pour le mois suivant.

Nous ferons un après-midi portes ouvertes le **mercredi 26 août de 14h à 16h**. Vous êtes cordialement invités à venir découvrir l'accueil avant la rentrée.

Les inscriptions ouvrent chaque année de la mi-mars au 31 mai. Seuls les dossiers reçus dans les délais seront pris en compte. Les alternances n'étant pas encore connues, vous pouvez noter vos souhaits et nous les confirmer une fois validés par l'école.

Merci d'apporter des affaires de rechange pour les plus petits ou ceux qui en auraient besoin ainsi qu'une paire de chaussons. **ATTENTION : noter tout ce qui leur appartient avec leur nom.**

En cas d'intérêt, vous trouverez le règlement, les tarifs et le formulaire d'inscription sur le site <https://ecolebroc.ch/aes-timoun/> ou contacter la responsable :

Stella Grand aes.timoun@gmail.com

079 743 47 22 (pendant les heures d'ouverture) ou par le biais de l'application KLAPP



Chers élèves, chers parents,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que notre établissement s'engage cette année dans le programme EcoSchools, une démarche éducative qui invite les écoles à réfléchir à leur lien avec la nature et à intégrer la durabilité dans leur quotidien.

Ce projet ne vise pas seulement à adopter des gestes écologiques, mais surtout à nourrir une réflexion collective sur notre relation au vivant, à l'environnement et à notre territoire. Il s'agit de prendre le temps d'observer, de ressentir, de comprendre, et de tisser un lien plus profond avec la nature qui nous entoure et nos apprentissages.

Toutes les classes seront impliquées dans des activités, des échanges entre élèves, des explorations en plein air, et des moments de discussion autour de thèmes comme la biodiversité. Nous suivrons une méthodologie en plusieurs étapes, qui nous permettra de construire ensemble un projet porteur de sens. Ce parcours sera accompagné par l'association J'aime ma Planète, qui propose un soutien pédagogique.

Nous espérons que cette aventure éveillera chez les enfants la curiosité, l'émerveillement et le respect du monde vivant, et qu'elle renforcera le lien entre l'école, la nature et la communauté.

Nous vous tiendrons informés des étapes du projet et des événements à venir. Merci de votre soutien dans cette belle démarche !

L'EcoComité et
l'équipe enseignante



LA BIODIVERSITÉ DE L'ÉCOLE À CHEZ MOI





